



Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le
ID : 070-257002584-20210329-2021_8-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 19 mars 2021
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le vingt-neuf mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents physiquement :

Isabelle ARNOULD, Pierre DESPOULAIN, Solange STAUB

Etaient présents en visio-conférence :

Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Guillaume GERMAIN, Arnaud GRANDJEAN, Dominique PERILLOUX, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Isabelle SCHNEIDER, Michel TOURNIER,

Pouvoirs :

Nadine BATHELOT à Pierre DESPOULAIN
Martine BAVARD à Arnaud GRANDJEAN
Corinne BONNARD à Hervé PULICANI
Martine PEQUIGNOT à Solange STAUB

Etaient excusés :

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Sophie LARUE BOLIS, Bruno MACHARD, Christiane OUDOT, Didier PIERRE, Bertrand REZARD,

DELIBERATION 2021- 8 : Délibération COMPTE DE GESTION 2020

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2020 et autorise la Présidente à le signer.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....

- publication le École Départementale de Musique de la Haute-Saône

- informe que la présente délibération peut faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon, par le représentant de l'état, Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
direction@edm70.fr - www.edm70.fr

